



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-69

### Séance du 13 octobre 2023

Date de convocation : 09/10/2023 L'an 2023, le 13 octobre à 9h30, le Conseil  
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,  
Administrateurs présents : 10/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni  
Administrateurs votants : 14/17 dans la salle d'animation de la résidence Schweitzer.

Présents : 10/17

Pouvoirs : 4/17

Excusés : 3/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme BLET ; M. BRUN ; Mme  
CABANNE ; M. GARNAUD ; M. MUSSARD ;

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON à Mme BLET ; Mme  
DARIES à M. BRUN ; M. PIERRE à Mme CABANNE.

Étaient absents excusés : Mme SERRA ; M. FLEISCH et M. OREAL.

**Tome 1 - N°23-69 - OBJET : Convention de subvention avec la Direction  
départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Indre-et-Loire (DDETS)  
pour le Centre d'Hébergement d'urgence Paul Bert (janvier à septembre 2023).**

Avec une capacité de 25 places, le Centre d'Hébergement d'Urgence Paul Bert accueille des hommes seuls sans abri chaque nuit entre 18 heures et 8 heures le lendemain. L'établissement est ouvert du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre sans interruption. Chaque année, la structure héberge environ 180 personnes différentes, avec plus de 8 000 nuitées comptabilisées.

Les personnes sont orientées par le 115. L'hébergement proposé vise à prendre en compte les besoins spécifiques de la personne accueillie, avec notamment une place pour personne à mobilité réduite et une autre permettant la présence d'un animal de compagnie aux côtés de l'hébergé.

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Indre-et-Loire (DDETS) participe au financement de l'action du Centre d'Hébergement d'urgence Paul Bert dans le cadre du programme budgétaire « prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » ainsi qu'à travers les crédits de l'Allocation de Logement Temporaire (ALT).

La demande de financement auprès de la DDETS est conclue pour neuf mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 septembre 2023, pour un montant de 139 683,25 €. Pour information, le budget total de l'activité du Centre, sur la même période, s'élève à 269 630 €.

Une nouvelle convention sera prochainement conclue pour le dernier trimestre 2023 (octobre à décembre).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration autorisent Madame la Vice-Présidente à signer la convention de subvention avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités dans le cadre de la mise en place de cette action.  
**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Pour le Maire, Président du CCAS  
Et par Délégation  
La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI

